

COPIE

Compte rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 15 juin 2022, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République.

Les décisions ci-après ont été prises :

I- Mesures normatives.

Approbation du document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle 2023-2025.

Institué par la loi organique relative aux lois de finances, ce document sert de support au débat d'orientation budgétaire qui doit intervenir au plus tard le 30 juin de chaque année.

La présente édition postule que notre économie se remet des effets de la pandémie de la COVID-19 mais dans un contexte marqué par les tensions géopolitiques dont la guerre en Ukraine.

Le document permet d'appréhender les efforts réalisés ces trois dernières années aux plans de l'assainissement des finances publiques et de la consolidation budgétaire notamment.

Il expose également les progrès notés dans l'amélioration de la situation financière des établissements publics, des collectivités locales et des organismes de sécurité sociale, grâce à la dynamique de bonne gouvernance impulsée par l'Etat.

Au cours de la période de référence, seront renforcées les mesures en cours visant à promouvoir les secteurs à fort potentiel dont l'agriculture, le tourisme, l'économie numérique et l'économie du savoir avec un accent particulier sur l'enseignement technique et la formation professionnelle.

Par ailleurs, seront poursuivis les grands chantiers visant à combler le déficit infrastructurel de notre pays, dans les domaines énergétiques, de transport et d'assainissement. Le tout renforcé par la création d'un cadre favorable à l'éclosion d'un secteur privé dynamique et compétitif, la

promotion d'un secteur industriel sélectif ainsi que la promotion de l'intégration régionale à travers le développement des chaînes de valeurs.

En approuvant le document, le Conseil a instruit les ministres concernés à l'effet de soutenir la discussion y relative devant la Représentation nationale.

Au titre des autres mesures normatives, ont été adoptés les décrets portant nomination de membres au Conseil d'administration de l'Agence de Contrôle des Installations électriques intérieures (CONTRELEC) et de l'Agence béninoise de Gestion intégrée des Espaces frontaliers (ABeGiEF).

II- Communications

Allègement des mesures d'entrée au Bénin prises dans le cadre de la gestion de la pandémie de la COVID-19.

En raison du recul relatif de la pandémie dans le monde en général et dans notre pays en particulier, le Gouvernement a décidé de lever les mesures exigées pour la traversée de nos frontières, dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire de la COVID-19.

Ainsi, pour compter du jeudi 16 juin 2022 à 00 heure, l'entrée sur le territoire béninois, aussi bien par les frontières terrestres, aériennes que maritimes, est libre de présentation de tout document en rapport avec la COVID-19.

Les voyageurs au départ du Bénin devront cependant toujours se conformer aux exigences des pays de destination.

Toutefois, cette tendance baissière ne dispense pas de la nécessité de se faire vacciner. A cet effet, le Conseil exhorte les populations d'une part, les responsables à divers niveaux d'autre part, aussi bien du secteur public que privé, qui ne l'ont pas encore fait ainsi que les agents sous leurs ordres, à se faire vacciner en vue de se prémunir contre la forme grave de la COVID-19.

III- Rencontres et manifestations internationales.

Sous cette rubrique, le Conseil a autorisé l'organisation au Bénin :

- en juin 2022, d'une réunion de validation du système de suivi de la pêche artisanale maritime ;

- le 16 juin 2022, de la 2^{ème} Réunion de haut niveau des ministres chargés de la Santé et des Transports sur le bilan de l'organisation du corridor Abidjan-Lagos et ses perspectives ;
- du 15 au 16 juillet 2022, de la 8^{ème} Réunion du comité régional de pilotage du projet d'investissement pour la résilience des zones côtières en Afrique de l'Ouest.

IV- Mesures individuelles.

Les nominations ci-après ont été prononcées :

✓ A la présidence de la République

Membres permanents de la Cellule de suivi et de contrôle de la gestion des communes :

- monsieur Aminou Adjélé MAMAM (Coordonnateur de la Cellule) ;
- monsieur Assogba Zacharie GBODJEYDO (Coordonnateur adjoint de la Cellule) ;
- madame Cyrielle AHOUANDOGBO PERROT ;
- monsieur Micaël BASSABI DJARA ;
- monsieur Landry HINNOU ;
- madame Joïce Médessè AGONSANOU.

✓ Au ministère de l'Economie et des Finances

Directeur général de l'Agence des Systèmes d'Information et du Numérique

Monsieur Marc-André LOKO

Directeur général de la Banque Internationale pour l'Industrie et le Commerce

Monsieur Arsène DANSOU.

Fait à Cotonou, le 15 juin 2022,

Le Secrétaire Général du Gouvernement,



Edouard OUIN-OURO.